

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----  
Séance du 14 décembre 2010

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

**Délibération n° : 76-2010**

**Objet : Centre social Fontaine d'Ouche – convention avec l'association « Laure et Amon Productions »**

« Laure et Amon Productions » est une association basée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche depuis plusieurs années. Le but de cette association est de permettre aux habitants du quartier de pratiquer des activités d'arts graphiques et de théâtre.

Le Centre Social Fontaine d'Ouche met en place depuis plus de vingt ans un atelier peinture et dessin, ouvert aux enfants et aux adultes. Les ateliers ont lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 juin 2011 :

- les mercredis de 10 heures à 12 heures, pour un coût de 4 € par séance pour les enfants,
- les lundis de 14 heures à 16 heures, pour un coût de 6,80 € par séance pour les adultes.

Cette association, en accord avec le Centre Social Fontaine d'Ouche, mettra à disposition un de ses intervenants pour le cours d'art plastique, en l'occurrence Monsieur LOUVRIER.

A ce jour, huit enfants et huit adultes sont inscrits.

Le coût de la prestation est de 50 € pour une séance de deux heures, pour le CCAS, et le montant annuel de l'adhésion à l'association « Laure et Amon Productions » s'élève à 20 €.

Les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention entre le CCAS et l'association « Laure et Amon Productions » pour la période d'octobre 2010 à juin 2011, pour un coût de 50 € par séance de deux heures, et disent que la dépense à en résulter sera imputée au budget principal, plus particulièrement sur les crédits du Centre Social Fontaine d'Ouche pour une dépense totale évaluée à 3 100 € ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à adhérer à l'association « Laure et Amon Productions » pour un coût annuel de 20 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 4 JAN. 2011

